

# L'héritage toxique et invisible des néonicotinoïdes en Wallonie

Selon une étude de chercheurs de l'UCLouvain, 78 % des terres agricoles dans le nord de la Wallonie sont contaminées par cet insecticide qui décime les populations d'abeilles.

JEAN-FRANÇOIS MUNSTER

Une nouvelle étude publiée par des chercheurs de l'UCLouvain dresse un portrait peu rassurant de la qualité des sols agricoles wallons. Elle révèle une contamination massive aux néonicotinoïdes, une famille d'insecticides connus pour leurs effets dévastateurs sur les populations de pollinisateurs et dont les principales molécules sont interdites depuis janvier 2023. Les scientifiques ont analysé le sol de 86 parcelles agricoles en Wallonie entre 2023 et 2025. L'échantillon se veut représentatif du contexte agricole du nord de la Wallonie, où l'on retrouve les grandes cultures conventionnelles (céréales...), notamment celle de la betterave, pour laquelle les néonicotinoïdes sont utilisés (lutte contre les pucerons, vecteurs de la jaunisse).

Les résultats sont sans appel : des résidus de l'insecticide sont présents dans 78 % des sols analysés. Plus surprenant encore, 62 % des sites qui n'ont jamais subi de traitement sont contaminés. Il ne s'agit pas uniquement de parcelles contiguës aux champs de betteraves. « Certaines terres sont contaminées alors qu'il n'y a jamais eu de culture de betteraves recensée à 200 mètres à la ronde », souligne Maxime Buron, doctorant en sciences de l'environnement. Des données qui témoignent de la grande persistance de ces molécules dans le sol – elles sont toujours présentes trois à quatre ans après avoir été appliquées sur la culture –, mais aussi de leur forte mobilité.

## Double danger

Comment se propagent-elles alors que les néonicotinoïdes ne sont pas pulvérisés sur les cultures et ne peuvent donc pas dériver avec le vent lors de l'application (le pesticide enrobe la graine) ? « Les deux principales hypothèses sont le ruissellement de l'eau et la dispersion de poussières de sol dans l'air lors du labour, par exemple », explique Yannick Agnan, professeur à l'UCLouvain spécialisé en sciences du sol. « Mais on n'a pas pu valider ces hypothèses. Les causes sont sans doute multiples. On n'arrive pas à isoler un seul facteur. »

Les résidus de néonicotinoïdes dans nos champs constituent un double danger pour les pollinisateurs. Ils peuvent nuire aux abeilles solitaires qui nichent dans le sol et entrent directement en contact avec le pesticide. Ils peuvent aussi contaminer les insectes via le pollen et le nectar des fleurs dont ils se nourrissent et qui ont absorbé le pesticide présent dans le sol. Avec un paradoxe de taille mis en lumière par cette étude : les bandes fleuries que les agriculteurs sont incités à planter en bordure de leurs champs pour améliorer l'état de la biodiversité peuvent en réalité empoisonner les pollinisateurs.

D'autres pratiques agro-environnementales peuvent présenter le même type de problème, comme la plantation d'un couvert végétal entre deux cultures. Cette pratique est recommandée pour protéger les sols du lessivage, pour absorber l'excédent d'azote, pour enrichir les sols ou encore pour fixer le



Les néonicotinoïdes sont connus pour leurs effets dévastateurs sur les populations de pollinisateurs.

© PHOTO NEWS.

carbone, mais lorsque ces plantes arrivent au stade de la floraison à la fin de l'automne, elles peuvent contaminer les pollinisateurs si le terrain est pollué aux néonicotinoïdes.

## Des approches cloisonnées

Alors même que l'heure est, pour certains, à l'assouplissement des normes, les scientifiques de l'UCLouvain appellent à plus de prudence dans les politiques agro-environnementales. « Il faut éloigner les bandes fleuries le plus loin possible des parcelles ayant été traitées les trois à quatre dernières années et éviter de traiter les terres proches des espaces naturels », recommande Maxime Buron. « Il faut aussi éviter de répéter le traitement dans un même champ. Et de façon plus générale, il faut limiter l'usage des pesticides en favorisant les méthodes mécaniques et biologiques de contrôle des ravageurs. »

Pour Yannick Agnan, cette situation paradoxale où des mesures agro-environnementales peuvent avoir des impacts négatifs pour la nature met en lumière une gestion des enjeux environnementaux encore trop cloisonnée. « On adopte une mesure favorable à la biodiversité sans prendre en compte dans la réflexion la pollution, qui est souvent le parent pauvre des problématiques environnementales. On ne fait pas le lien. »

Les solutions proposées aux agriculteurs permettent de limiter les dégâts mais ne résolvent pas le problème. Le moyen le plus efficace serait de s'attaquer à la source du problème en prohibant la commercialisation de ces insecticides. L'Europe a déjà fait un grand pas en 2018 en bannissant les principaux néonicotinoïdes – l'interdiction ne vaut en Belgique que depuis janvier 2023 à la suite d'une décision de la Cour de justice de l'UE interdisant les dérogations nationales –, mais Maxime Buron souligne que l'interdiction n'est pas généralisée. « De nouvelles molécules appartenant à cette famille de pesticides continuent à être approuvées et mises sur le marché, alors qu'on sait très peu de choses scientifiquement sur leur dangerosité. »

VERBIEST  
INTERIEUR  
since 1919

SOLDES D'HIVER

Pavé de Soignies 87, 7850 ENGHEN - [www.verbiestinterieur.be](http://www.verbiestinterieur.be)

Du mardi au samedi: de 14h à 18h30 – Dimanche: de 15h à 18h – Et sur rendez-vous - +32 2 395 80 11